



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 8 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
2 décembre 2025	
DATE D'AFFICHAGE	
12 DEC. 2025	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 DEC. 2025 et publication du 11 DEC. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARIS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h07).

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Jacky BRAT

Secrétaire de séance : Fabienne STALARIS

OBJET : 2025-050 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2026

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2026.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention pour les travaux qui seront réalisés en 2026 sur la voirie communale. Ces travaux consistent en la réfection d'une voie dégradée (Route de Chogne), pour un montant prévisionnel de 89 725 euros H.T. (107 670 euros T.T.C.).

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir une subvention au taux maximal au titre du programme voirie 2026.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS



A handwritten signature of Fabienne STALARS, consisting of stylized loops and lines.